

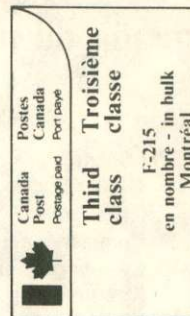
service de l'information (514) 286-2155 1001 St-Denis, Montréal H2X 3J1



# nouvelles csn

numéro 74

semaine du 25 au 31 mars 1980



## SIGNATURE DE LA CONVENTION DANS LES AFFAIRES SOCIALES

—C'est vers midi, le 27 mars, que la convention collective provinciale a été signée. Y ont participé, du côté de la Fédération des affaires sociales (CSN), l'exécutif de la fédération, le porte-parole à la table sectorielle et le directeur des services. Cette entente est valide jusqu'au 31 décembre 1982.

□ □ □

## LA CSN, UNE FORCE RÉGIONALE À FAIRE PARTAGER

—Tel est le thème du congrès biennal du Conseil central de Granby, qui se tiendra du premier au 3 mai prochains à Granby, dans l'édifice du conseil central. Au soir de la première journée on fêtera le premier mai, fête internationale des travailleurs. Durant ce congrès, seront également présentés le film *La maladie, c'est les compagnies* ainsi que la pièce de théâtre du Parminou, *L'information, c'est bête à dire*.

## LA CMT DÉNONCE LES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS... THETFORD EN CONFLITS... L'EXÉCUTIF DE LA CSN A RENCONTRÉ RENÉ LÉVESQUE ...



## dans l'affaire des scabs de la Banque royale LA CSN DEMANDE UNE LOI ANTI-SCAB AU FÉDÉRAL

Dans un télégramme qu'il a envoyé, le 25 mars dernier, à Gerald Reagan, nouveau ministre libéral du Travail, à Ottawa, le président de la CSN, Norbert Rogrigue a exigé du gouvernement Trudeau qu'il introduise dans le Code canadien du Travail, des dispositions anti-scabs. Voici d'ailleurs le texte intégral de ce télégramme :

## L'agenda du mouvement

### mars

- 27-29 **éducation** session pour les officiers des conseils centraux et fédérations
- 29 **Commerce** mini-congrès à Gaspé
- 30 **Commerce** moni-congrès à Rimouski
- 30 **FNEQ** conseil fédéral, à Montréal
- 31-1 **SECSN** réunion du conseil syndical, à Montréal

### avril

- 9-10 **CSN** bureau confédéral 1212, Panet, Montréal
- 11-12 **Conseil confédéral** spécial question nationale Sheraton-Mont-Royal, Montréal
- 13-15 **Commerce** réunion d'équipe
- 15-16 **Action politique** réunion du CCAP à St-Marc sur le Richelieu
- 17-18 Victoriaville congrès biennal du conseil central
- 17-18 **FESP** réunion du bureau fédéral
- 17-18 **organisation** réunion de l'équipe provinciale à Drummondville
- 20 **Commerce** mini-congrès sur la Côte-Nord
- 28-30 **éducation** session pour les trésoriers des fédérations.

### mai

- 6-7 **conseil confédéral** pré-congrès.

*Sessions de formation en organisation*

### mars

- 28-29 conseil central de Saint-Jean

### avril

- 11-12 conseil central de l'Outaouais (Mont-Laurier)

**MESSAGE DE SOUTIEN DE FÉLIX LECLERC AU SYNDICAT DE LA MUSIQUE** — À l'occasion de son deuxième anniversaire de fondation, le SMQ (CSN), le syndicat a organisé des spectacles bénéfiques dans chacune des régions où il est implanté : Sherbrooke (27 mars), Montréal (28 mars), Québec (29 mars), Hull (31 mars et premier avril), Alma (11 avril) et St-Jérôme (premier mai).

Le SMQ a également reçu un message d'appui de Félix Leclerc :

*« Au Syndicat de la musique du Québec,*

*Bonne fête aux musiciens et musiciennes,*

*Ce que vous faites doit être fait et par vous,*

*C'est encore mieux.*

Félix Leclerc avec vous

*« Monsieur le Ministre,*

*Depuis le mois d'août 1979, une cinquantaine de travailleuses du Saguenay-Lac-St-Jean sont en grève. Elles sont toutes des employées de six succursales de la Banque Royale du Canada, qui a réalisé des profits de près de 300 millions de dollars en 1979. Cet empire financier leur refuse des conditions de travail normales et un salaire décent. La Banque Royale du Canada, qui entend freiner et même empêcher toute implantation du syndicalisme dans ses succursales, utilise des scabs qu'elle transporte en avion de Montréal et qu'elle loge à grands frais dans les hôtels. Cela dans le but de priver les travailleuses de l'exercice du seul droit que leur reconnaît la loi pour en arriver à une entente satisfaisante. Ainsi, dans les faits, cette puissante compagnie bancaire s'attaque à des travailleuses en cherchant à les priver de leur droit d'association, de leur droit à la négociation et de leur droit à la grève. La CSN estime qu'un gouvernement qui proclame des droits ne peut demeurer insensible devant les entreprises sciemment mises en oeuvre pour en perpétuer le viol. En conséquence, la CSN réclame du gouvernement fédéral qu'il amende le code du travail pour y inclure des dispositions anti-scabs.*

Norbert Rodrigue,  
Président CSN

□ □ □

Montréal, le 29 mars 1980 — **LE COMITÉ CONFÉDÉRAL DE LA CMT SE RÉUNIT À MONTRÉAL ET CONDAMNE LES VIOLATIONS DES DROITS HUMAINS** — Le comité confédéral de la Confédération mondiale du Travail (CMT), réuni à Montréal du 24 au 29 mars derniers, a vivement condamné les assassinats sauvages de militants syndicaux du Paraguay et de l'archevêque Romero du Salvador. Ces assassinats, survenus durant les assises de la CMT qui traitaient justement des violations des droits humains dans le monde, illustrent à quel point la lutte pour le respect des droits fondamentaux est plus que jamais une priorité. Défenseur acharné des droits humains, Mgr Romero a été la pointe du débat en faveur de ceux qui subissent la misère et les conséquences d'une répression impitoyable. À maintes reprises déjà, la CMT a rendu hommage au courage de cet homme dans un pays soumis à une féroce dictature militaire. Quant au massacre de plus de 10 paysans, militants syndicaux, par l'armée paraguayenne, la CMT l'a condamné violemment comme elle condamne la dictature sanguinaire du général Stroesner du Paraguay depuis près de 30 ans.

□ □ □

Montréal, le 30 mars 1980 — **LA CTCUM TENTE DE TUER MINIBUS FOREST** — Les 30 chauffeurs de Minibus Forest, entreprise sans but lucratif condamnée à disparaître ce premier avril 1980 par la Commission de transport de la communauté urbaine de Montréal (CTCUM), ont demandé au gouvernement de retarder cette prise de contrôle tant que ne sera pas trouvée une solution acceptable par les handicapés et les chauffeurs. Ces derniers, en effet, syndiqués à la CSN, trouvent étrange l'empressement de la CTCUM de s'emparer du service offert aux handicapés, service que la Commission de transport entend diminuer, contre toute attente. En demandant un délai, les chauffeurs de Minibus Forest veulent stigmatiser le refus de négocier de la CTCUM et le refus de s'impliquer du gouvernement du Québec, malgré des demandes répétées. Ils s'appuient également sur le fait que de tels délais ont été accordés aux villes de Québec et de Sherbrooke. Rappelons qu'en vertu de la loi 9 sur les droits des personnes handicapées, les commissions publiques de transport doivent, dans l'année qui suit le premier avril 1980, prendre en charge le transport des handicapés sur leur territoire.

Thetford Mines, le 28 mars 1980 — **ASBESTOS FAIT DES OFFRES INFÉRIEURES À CELLES DES AUTRES COMPAGNIES MINIÈRES DE LA RÉGION** — La compagnie Asbestos a déposé des offres monétaires qualifiées par le syndicat « d'insatisfaisantes », inférieures aux offres déjà faites aux travailleurs des autres compagnies minières de la région. Selon le président du syndicat d'Asbestos (CSN), la compagnie prend encore ses employés pour des numéros, du « cheap labor » et elle tente de faire payer par ses travailleurs l'amélioration des conditions de travail imposées aux compagnies d'amiante par le gouvernement. La grève des 1400 travailleurs de l'amiante de l'Asbestos entre maintenant dans sa quatrième semaine, ayant débuté le 4 mars.

□ □ □

Thetford, le 31 mars 1980 — **CHEZ FOURNIER STEEL WORK, ON PREND LES OUVRIERS POUR DES ENFANTS D'ÉCOLE** — Un des points majeurs qui a causé le lock-out des 75 travailleurs de Fournier Steel Work le 28 février 1980, c'est la contestation par les ouvriers du système d'évaluation personnelle des travailleurs, appliqués par le patron de l'entreprise, Renaud Fournier. En quoi cela consiste-t-il ?

À chaque semaine, les travailleurs reçoivent un bulletin de notes où le patron donne son évaluation personnelle du rendement du travailleur et détermine son salaire en conséquence. C'est simple : toutes les occasions sont bonnes pour couper du salaire. Un tel est payé à 92 %, un autre à 77 %, etc. Et ce n'est pas la seule entreprise du patron Fournier à fonctionner ainsi dans la région de l'amiante. Chez Fournier Steel Work, une fonderie spécialisée en équipement minier, le syndicat n'avait même pas droit de grief pour les coupures ou suspensions de moins de cinq jours. Ils ont décidé d'éliminer cette pratique d'esclaves, le patron les a mis en lock-out et ils vont tenir jus qu'au bout. Finie la discrimination honteuse !

#### LE BIEN-ÊTRE SOCIAL POUR NOUS ET POUR VOUS

**Nous, les 250 travailleurs (CSN) de Bellevue de Thetford Mines sommes aujourd'hui sur l'assurance-chômage et la majorité sur l'assistance sociale.**

**Est-ce que le gouvernement veut faire de nous des parasites qui vivent aux dépens de la société : vivre plus bas que le seuil de la pauvreté ? Nous voulons travailler et subvenir nous-mêmes à nos besoins. Où est le sens des responsabilités du gouvernement provincial ? Où est le sens des responsabilités des députés en place ? Est-ce que c'est nous qui devons payer pour les erreurs des autres ? Ce sera peut-être bientôt le tour d'autres travailleurs et le gouvernement prendra-t-il ses responsabilités comme il les a prises pour les gens de Bellevue ? Réfléchissons tous ensemble sur cette dernière phrase et agissons. La solidarité et la fraternité sont des mots que la CSN emploie pour aider les travailleurs, le gouvernement provincial devrait en faire autant.**

Cap-de-la-Madeleine, le 27 mars 1980 — **LES TRAVAILLEURS DE LA REYNOLDS DE BAIE-COMEAU ET DU CAP DE LA MADELEINE SONT SOLIDAIRES ET UNIS** — Une délégation de trois membres de l'exécutif du syndicat des travailleurs de la Reynolds du Cap-de-la-Madeleine (CSN) revient d'une visite de deux jours qu'ils ont effectuée à Baie-Comeau, faisant suite à une

★ ★ ★

**SIGNATURE À LA GYPSUM DE JOLIETTE** — *Faisant preuve d'une grande solidarité tout au long des négociations, les travailleurs de la Canadian Gypsum, de Joliette, ont accepté à plus de 80 %, comme le leur recommandait le comité de négociation, les derniers textes négociés avec la compagnie. Ce sera une convention de deux ans, avec des augmentations à taux fixe de \$ 0,75 pour chaque année de la convention. Des gains ont également été réalisés sur les primes de faction, les régimes d'assurance-groupe, les allocations pour repas et les chaussures de sécurité.*

★ ★ ★

**JOURNÉES D'ÉTUDE À SACRÉ-COEUR DE HULL** — Le syndicat des infirmières et celui des employés généraux de l'hôpital Sacré-Coeur sont en journée d'étude depuis le 26 mars. Ils protestent ainsi contre les coupures de postes imposées par l'administration du centre. Les syndiqué/e/s exigent entre autres que l'employeur réintègre dans leurs postes les employé/e/s déjà déplacé/e/s, qu'il fournisse une justification écrite pour les coupures de postes, qu'un comité paritaire décisionnel soit formé pour évaluer la nécessité de couper des postes et enfin que des libérations avec solde soient accordées aux représentants syndicaux pour qu'ils enquêtent sur les coupures.

★ ★ ★

#### DES NOUVELLES DE GASPÉSIE

— *Les négociations ont été rompues chez J.A. Marmen, alimentation en gros, de Chandler. Un vote de grève a été pris à 100 %. Aux Pêcheurs Unis, la chicane a pris après seulement une heure de négociation. Cela s'annonce ardu. Les travailleurs et travailleuses s'attendent à un lock-out. Des requêtes en accréditation ont été déposées pour la Caisse populaire de Gaspé (10 employé/e/s) et pour La Boulangerie Bourdages, de Bonaventure (20 employé/e/s).*

★ ★ ★

invitation des travailleurs de la Reynolds de Baie-Comeau. Les travailleurs du Cap reviennent avec un appui moral et financier important. D'ailleurs, cet appui financier hebdomadaire va se poursuivre jusqu'au règlement du conflit. Les trois travailleurs du Cap ont profité de leur séjour pour visiter l'usine de Baie-Comeau et rencontrer les travailleurs au travail et à la cafétéria afin d'expliquer les revendications. L'accueil a été plus que chaleureux et les travailleurs de la Reynolds de Baie-Comeau sont totalement ouverts à développer d'autres moyens d'appui si la Reynolds ne rétablit pas la parité de salaire entre le Cap et Baie-Comeau, parité que ces travailleurs ont eue jusqu'en 1973.

□ □ □

### Montréal, le 30 mars 1980 — **L'EXÉCUTIF DE LA CSN RENCONTRE LE PREMIER MINISTRE, RENÉ LÉVESQUE**

— L'exécutif de la CSN a rencontré le premier ministre du Québec, René Lévesque, pour lui faire part des revendications de la CSN en ce qui concerne la question nationale et pour demander des éclaircissements sur le contenu du Livre blanc du gouvernement du Québec intitulé *Une nouvelle entente Québec-Canada*. Cette rencontre faisait suite à un mandat donné à l'exécutif de la CSNA par le conseil confédéral. La CSN a reçu mandat d'intervenir dans le débat autour de la question nationale pour préserver les acquis des travailleurs, pour élargir les droits et libertés et pour s'assurer que le peuple pourra exercer un contrôle démocratique sur les institutions qui lui sont proposées. Les questions de l'exécutif de la CSN ont porté sur un projet de constitution, sur les droits et libertés, sur le contrôle démocratique des institutions proposées et sur le développement économique et social d'un Québec souverain et associé avec le reste du Canada. Le premier ministre s'est engagé à répondre par écrit d'ici le 11 avril aux questions formulées par l'exécutif de la CSN. C'est donc au Conseil confédéral de la CSN qui se tiendra les 11 et 12 avril prochain et qui portera sur l'opportunité de prendre position sur la question référendaire, que rapport sera fait de cette rencontre.

□ □ □

### Montréal, le 27 mars 1980 — **LA CSN DEMANDE AU GOUVERNEMENT CANADIEN D'INTERVENIR DANS LES VENTES D'ARMES À L'AFRIQUE DU SUD PAR UNE MULTINATIONALE CANADIENNE**

— La CSN, le syndicat des produits chimiques de Valleyfield (CSN), le CISO et le comité Québec-Afrique ont réclamé du Gouvernement canadien que soit appliquée strictement la résolution des Nations-Unies interdisant le commerce d'armes avec l'Afrique du sud et que soient publiés les résultats de l'enquête policière menée contre la multinationale canadienne Space Research, un fabricant d'armes établi au Québec et qui a vendu pour plus de \$ 50 millions de canons et d'obus à l'Afrique du sud entre 1976 et 1979. La compagnie a déjà été reconnue coupable aux USA (son usine dans les Cantons de l'Est est à cheval sur la frontière canado-américaine) mais la justice canadienne refuse d'intervenir publiquement malgré le fait qu'elle soit informée des activités de Space Research depuis 1977.

**HAUSSE DU SALAIRE MINIMUM AU 1er AVRIL** — Le salaire minimum québécois passe de \$ 3,47 à \$ 3,65 pour les travailleurs soumis au Code du travail du Québec. Il est toujours, cependant, à \$ 2,90 pour ceux relevant du code fédéral.

★ ★ ★

**DE CHAPAIS** — *Le syndicat des employés municipaux de Chapais, accrédités en novembre 1979, a signé sa première convention collective de travail, mercredi, le 26 mars. De plus, les employés du CLSC de Chapais, au nombre de 28, ont joint les rangs de la CSN le 27 mars.*

★ ★ ★

### **MOBILISATION OUVRIÈRE EN HOLLANDE**

— Le 20 mars dernier, plus de 80 000 travailleurs et travailleuses hollandais-es sont descendus dans la rue, à Amsterdam, afin de protester contre les mesures de contrôle de salaires et de négation du droit de négociation imposées par le gouvernement hollandais aux travailleurs de ce pays d'Europe. En effet, devant l'inflation gallopatante qui sévit là comme ailleurs, le gouvernement a décidé de mettre fin, indéfiniment, à la liberté syndicale, éliminant ainsi toute possibilité de négociations libres. Le gouvernement compte faire réaliser, de cette manière, des économies de plus de trois milliards de florins hollandais (\$ 1,7 milliard) aux patrons, économies prises directement dans les poches des travailleurs. Rien, dans ce plan, pour contrôler les prix ni les honoraires professionnels ni les profits ni les emplois.

★ ★ ★